

**Site Natura 2000 « Gorges du haut-Cher »
Animation déléguée de la mise en œuvre du document d'objectifs**

**Rapport d'activité triennal
2015/2016 – 2017 - 2018**

SOMMAIRE

I – Introduction.....	3
II – Rapport d'activité 2015.....	4
III – Rapport d'activité 2016.....	10
IV – Rapport d'activité 2017.....	18
V – Rapport d'activité intermédiaire 2018.....	28

INTRODUCTION

Le bilan des 3 années de transfert au PETR de la gestion du Site Natura 2000 Gorges du Haut Cher pour la période 2015-2018 compile ici les rapports d'activités annuels de la période.

L'animation du site a été marquée par son contexte de gestion et de financement qu'est celui d'une part de la période de la fusion des régions Auvergne et Rhône Alpes et d'autre part du transfert de l'Etat à la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes de l'autorité de gestion des programmes européens territorialisés ; ces évolutions ont pris leur temps et ont modifié les cadres d'intervention de l'animation Natura 2000 dont certains en 2018 restent encore à définir.

Ainsi l'animation Natura 2000 2015-2018 s'est vue resserrée fortement sur l'incitation aux contractualisations (Charte Natura 2000) sans pour autant déboucher sur des contrats Natura 2000 résultant de cette animation.

Cette animation se structure pour cette période en 7 grands types d'actions récurrentes annuellement dont les financements ont été plus contraints que la précédente période, à savoir :

- Animation générale
- Formation et accompagnement pour le déploiement des outils contractuels
- Information, concertation, sensibilisation
- Coordination des procédures et réglementations
- Suivi de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Restauration, gestion et valorisation des milieux naturels d'intérêt patrimonial
- Etudes et suivi scientifiques

Cette animation pour partie assurée par une ingénierie PETR de coordination, a été confiée au CEN Allier et renouvelée annuellement dans le cadre de procédure de consultation relative à une commande publique.

L'évolution des MAET vers les PAEC et MAEC ont nécessité d'en bien maîtriser la compréhension en préalable à l'information de la profession agricole ; et leur mobilisation a été rendue complexe dans un calendrier de sélection et d'instruction manquant de cohérence (concomitance avec les déclarations et saisie PAC) ; cette élaboration a mobilisée de l'ingénierie forte tant interne aux PETR qu'externe (CEN et Chambre d'agriculture) d'élaboration du PAEC via l'animation et les diagnostics sans se traduire en des engagements significatifs ; Ceci n'étant pas le seul facteur limitant, la clôture des MAET amputant d'une année la durée des engagements (de dernière vague) et des aides pour les professionnels signataires n'a pas eu un effet incitatif pour la nouvelle programmation.

L'ensemble des actions menées reconduites annuellement ont été néanmoins orientées vers la perspective de révision du DOCB et son préalable qui est celui de l'élaboration d'une cartographie des habitats et des espèces végétales initiée en 2017 et réalisée en 2018 ;

Le Constat de marques de fréquentation « non guidées » du site des gorges du haut Cher sur ces deux dernières années invitent également à une révision du DOCOB pour en faire un véritable outil pratique de gestion du site appropriables par tous les acteurs de cette gestion.

Opération	Année	Coût total	Cofinancements	
			ETAT	FEADER
Animation déléguée de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher	2015/2016	23 263,99 €	11 632,00 €	11 631,99 €
	2017	14 631,35 €	7 315,68 €	7 315,67 €
	2018	13 276,80 €	6 638,40 €	6 638,40 €
Total		51 172,14 €	25 586,08 €	25 586,06 €

Site NATURA 2000
Gorges du Haut-Cher

Animation déléguée de la mise en œuvre du document d'objectifs

-Rapport d'activités 2015-

Rédaction : F. VERON
Janvier 2016

Sommaire

Le présent rapport se fonde sur les thèmes constituant le devis proposé par le Conservatoire pour l'année 2015 et validé par le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du cher, en accord avec le programme d'actions du document d'objectifs du site:

Thème 1 : Animation, communication, information, formation 6

- Suivi de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000.....6
- Accompagnement des porteurs de projets, réponses aux sollicitations.....6
- Veille locale.....7
- Actualisation de l'espace Internet dédié et communication presse.....8
- Articulation technique avec la structure porteuse.....8
- Programmation, suivi et bilan technique et financier de la mission.....8

Thème 5 : Actions de gestion des milieux naturels 9

- Poursuite de l'étude de faisabilité technique d'une restauration conservatoire des pelouses de la Viale (Lignerolles) 9

Thème 1 – Animation, communication, information formation

- **Suivi de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000**

Le Président sortant M. CHITO a convié, au nom du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, le Comité de pilotage (COFIL) du site, le 27 octobre 2015 à Marcillat en Combraille.

Dans un premier temps, M. BOUTTERA, Sous-Préfet de Montluçon, a ouvert la séance et assuré la présidence de cette instance afin de procéder à la recomposition du Comité, au renouvellement de la convention de transfert de portage de la gestion du site Natura 2000 entre l'Etat et le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et enfin à l'élection de la Présidence du Comité de pilotage de ce site.

Dans un second temps, après renouvellement de la confiance accordée par les membres du Comité au Pays (*structure porteuse*), M. CHITO, Président réélu du COFIL, a donné la parole au Conservatoire afin que ce dernier expose sa proposition technique d'animation déléguée de la mise en œuvre du Document d'objectifs du site Natura 2000. Pour cela, le Conservatoire a, de manière bénévole, produit, diffusé et commenté un diaporama d'animation.

Par la suite, le Conservatoire a assuré, dans le cadre de la mission d'animation déléguée, la mise en forme du diaporama d'animation et sa mise en ligne sur l'espace Internet dédié au site Natura 2000, aux côtés des comptes rendus de séance, respectivement élaborés par la DREAL Auvergne (*phase électorale assurée par l'Etat*) et les services du Pays. L'ensemble de ces documents est donc consultable sur le site Internet : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr> (*espace de travail réservé COFIL*).

- **Accompagnement des porteurs de projets, réponses aux sollicitations**

Le Conservatoire a été sollicité par l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais (UPB), cette dernière projetant d'acquérir une parcelle forestière bordant le Cher, en contrebas du hameau de la Viale, à Lignerolles.

Indépendamment de l'objectif premier recherché par l'UPB d'avoir une maîtrise des accès aux berges de la rivière, le Conservatoire a sollicité le Centre National de la Propriété Forestière afin d'apporter à l'UPB des éléments de réflexion quant à la possibilité et l'opportunité (*revenu*) d'exploiter les résineux et feuillus plantés.

Cette expertise technique a été menée lors d'une rencontre sur site le 11 décembre 2015, associant M. LELIEVRE, Directeur de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique ainsi qu'Adrien BAZIN, technicien du CNPF et représentant de cet organisme au Comité de pilotage du site Natura 2000.

De son côté, le Conservatoire a assuré une compatibilité des conseils énoncés avec les objectifs Natura 2000, en termes de reconquête d'habitats naturels d'intérêt communautaire (*reconquête de pelouses acidiphiles sur des secteurs exploités et non reboisés, ...*) et de perspectives de soutien des potentiels travaux d'exploitation (*contrat Natura 2000 forestier, ...*).

Un compte-rendu a été élaboré par le CNPF et transmis à l'UPB ainsi que la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique.



Plantation de Douglas, la Viale (Lignerolles) CEN Allier, 11/12/15



Plantation de peupliers, la Viale (Lignerolles) CEN Allier, 11/12/15

- **Veille locale**

Le Conservatoire a mené une visite du site Natura 2000 le 16 décembre 2015. Il s'agissait de renouveler son imprégnation du territoire, dans le cadre de son retour en qualité d'animateur délégué. Plus précisément, le Conservatoire a porté des observations sur plusieurs secteurs du site Natura 2000 :

- Base nautique de Mazirat
- Barrage de Rochebut
- Château de l'Ours
- Domaine des Réaux (*côtes de Nerdre*)
- Barrage de Prat

Pour ce dernier secteur et suite à un courriel d'information transmis par les services du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher le 27 novembre 2015, le Conservatoire a porté une observation particulière sur les travaux de défrichement réalisés par EDF sur les abords du Cher, entre le pont et le barrage. Précisons que selon l'échange entretenu entre EDF et les services du Pays, la réalisation de ces travaux a été préalablement accordée par la Direction Départementale des Territoires de l'Allier.



Déboisement des berges du Cher entre le pont et le barrage de Prat. CEN Allier, 11/12/15



Déboisement des berges du Cher (rive droite) en aval du barrage de Prat. CEN Allier, 11/12/15

La visite du domaine de Nerdre et plus particulièrement des landes de Nerdre a quant à elle été menée en compagnie des services du Pays. Un point sur l'évolution des secteurs de lande restaurés (*contrat Natura 2000 porté par le CEN Allier de 2010 à 2014*) a été effectué.

Lors de cette visite du site Natura 2000, une observation a également été portée sur plusieurs panneaux d'information Natura 2000, implantés en 2009 :

- Panneau implanté à proximité du barrage de Rochebut
- Panneau implanté à proximité du barrage du Prat
- Panneau implanté à proximité du Château de l'Ours
- Panneau implanté aux abords d'une lande, sur les côtes de Nerdre

Ces 2 derniers panneaux sont dégradés, conséquence semble-t-il des expositions aux intempéries pour celui du Château de l'Ours et d'incivilités pour celui implanté sur Nerdre (*photos ci-contre*).



Panneau Natura 2000 aux abords du Château de l'Ours, CEN Allier 16/12/15



Panneau Natura 2000 aux abords du Château de l'Ours, CEN Allier 16/12/15



Panneau Natura 2000 aux abords des landes de Nerdre CEN Allier sept. 2015

- **Actualisation de l'espace Internet dédié et communication presse**

Préalablement à l'engagement de la mission d'animation déléguée, le Conservatoire a accueilli sur le site des pelouses de la Viale (*Lignerolles*) une équipe de journalistes de La Montagne.

Un article presse, relatant la relance de l'animation du site Natura 2000 et les perspectives de travail 2015-2016 a été produit.

Par ailleurs, le Conservatoire a effectué fin 2015 une actualisation du site internet dédié au site Natura 2000 "Gorges du Haut Cher" : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>.

Pour cela, un tableau de suivi des évolutions a été élaboré. Le tableau de suivi des documents et liens mis en téléchargements, suivi par le Conservatoire jusqu'en 2012, a également été actualisé fin 2015.

Ce travail a principalement permis une actualisation des informations liées à la reprise de l'animation du site Natura 2000 et au changement de structure animatrice (*CEN Allier en remplacement du CPIE Tronçais Montluçon vallée du Cher*). Une actualisation engagée en 2015 n'est à ce jour pas finalisée. Relatives au dispositif d'évaluation d'incidences (*arrêtés préfectoraux listes 1 et 2, ...*), ces informations seront actualisées début 2016.

- **Articulation technique avec la structure porteuse**

Le Conservatoire et les services du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ont effectué une réunion de travail dédiée à l'animation du site Natura 2000, le 16 décembre 2015 à Montluçon. Un relevé de notes, a été élaboré par le Conservatoire

De même, plusieurs échanges téléphoniques et de courriels ont été effectués entre la date d'entrée en vigueur de la mission d'animation et la fin de son exercice 2015.

- **Programmation, suivi et bilan technique et financier de la mission**

Pour cette reprise d'animation, le Conservatoire a dans un premier temps fait le point sur les documents et outils à sa disposition (*exemplaires papiers et fichiers informatiques des rapports d'études, des rapports d'activités, des couches de*

systemes d'informations géographiques, de la photothèque, ...) et sur ceux transférés au CPIE Tronçais Montluçon vallée du Cher. Pour ces derniers, le Conservatoire a sollicité leur récupération auprès des services du Pays.

En ce qui concerne la gestion technique et financière de la mission d'animation déléguée, le Conservatoire a mobilisé un logiciel de gestion de projets, permettant notamment une comptabilité analytique précise et robuste.

Enfin, et conformément au cahier des charges de la mission, le Conservatoire a élaboré le présent rapport d'activités et renseigné, pour la mission 2015, le logiciel national de Suivi des documents d'objectifs développé par le GIP « Ateliers Techniques des Espaces Naturels » : SUDOCO

Thème 5 – Actions de gestion des milieux naturels

- **Poursuite de l'étude de faisabilité technique d'une restauration conservatoire des pelouses de la Viale (Lignerolles)**

Préalablement à l'engagement de la présente mission d'animation déléguée, le Conservatoire s'est rapproché de Past'horizons, structure coopérative d'éleveurs-bergers itinérants. En effet, une première collaboration a pu être menée avec réussite pour la conduite d'un pâturage conduit sur le site « Conservatoire » de la carrière du Plaid, à Valigny (*maitrise d'usage avec la commune, propriétaire*).

Afin d'apporter une première expertise quant à la possibilité de pâturer les pelouses embroussaillées de la Viale, le coordinateur de Past'Horizons ainsi que l'éleveur-berger ayant œuvré sur Valigny sont venus sur site, à la rencontre du Conservatoire.

Un relevé de notes de cette rencontre a été rédigé dans le cadre de la mission d'animation Natura 2000. Il est présenté ci-joint.

Cette réflexion sur les perspectives d'intervention de cet acteur sur des secteurs à enjeux et en déprise au sein du site Natura 2000 (*milieux spécifiques sur sols superficiels et pauvres, embroussaillés, hors surfaces agricoles déclarées à la Politique Agricole Commune, ...*) sera poursuivie en 2016.

Site NATURA 2000
Gorges du Haut-Cher

Animation déléguée de la mise en œuvre du document d'objectifs

-Rapport d'activités 2016-

Rédaction : F. VERON
Mars 2017

Sommaire

Le présent rapport se fonde sur les thèmes constituant le devis proposé par le Conservatoire pour l'année 2016 et validé par le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du cher, en accord avec le programme d'actions du document d'objectifs du site :

Animation générale12

- Articulation technique avec la structure porteuse..... 12
- Organisation/animation d'une réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 12
- Programmation, suivi et bilan technique et financier de la mission..... 12

Formation et accompagnement pour le déploiement des outils contractuels 12

- Promotion des outils auprès des propriétaires et gestionnaires..... 12
- Elaboration et engagement du dispositif agro-environnemental (MAEC) 13
- Appui à la contractualisation de chartes et contrats Natura 2000 13

Information, concertation, sensibilisation 14

- Veille locale – concertation avec les élus et représentants socio-professionnels du site 14
- Accompagnement des porteurs de projets, réponses aux sollicitations 15
- Actualisation de l'espace Internet dédié 15

Coordination des procédures et réglementations 15

- Appui technique aux évaluations d'incidences de projets, programmes, activités 15

Suivi de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques16

- Préparation d'une réunion du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau » 16

Restauration, gestion et valorisation des milieux naturels d'intérêt patrimonial 17

- Suivi du chantier de restauration des landes de Nerdre..... 17
- Finalisation de l'étude de faisabilité technique d'une restauration conservatoire des pelouses de la Viale (*Lignerolles*)..... 17

Etudes et suivis scientifiques 17

- Actualisation du tableau de bord des actions menées sur le territoire en faveur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire 17

Aperçu d'autres actions menées sur le site Natura 2000.....17

Les éléments décrits dans le présent rapport ont été consignés de manière synthétique dans l'espace dédié au site Natura 2000 de l'outil informatique national de Suivi des Documents d'Objectifs (SUDOCO): (<http://sudoco.espaces-naturels.fr>)

1 - Animation générale

- **Articulation technique avec la structure porteuse**

Le Conservatoire et les services du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ont régulièrement menés des réunions de travail dédiées à l'animation du site Natura 2000 : les 28 janvier, 3 mai, 23 août et 29 novembre 2016, à Montluçon. De nombreux et réguliers points téléphoniques et échanges de courriels ont été également effectués, ainsi que d'autres rencontres de travail, sur des thématiques de travail précises (*exemple de l'élaboration du projet agro-environnemental et climatique*).

Eu égard aux moyens dédiés pour la réalisation de cette articulation, il est convenu d'optimiser le temps de travail du Conservatoire sur la préparation des échanges (*notes préparatoires, transmission de ressources, ...*). Ainsi, des relevés de notes ne sont donc pas systématiquement élaborés.

Un travail à part entière a également été initié quant à la perspective de révision du document d'objectifs du site Natura 2000. Le Conservatoire a ainsi porté à la connaissance du PETR différentes ressources, nationale (guide de rédaction de l'ATEN) et régionale (exemples de document d'objectifs récemment élaborés). Le Conservatoire a enfin partagé une 1^e vision de ce travail (note), eu égard à son expérience (révision en cours du document d'objectifs des sites Natura 2000 du val d'Allier bourbonnais, ...). Ces différentes ressources ont été postées au sein de la page réservée « Pays- CEN » du site Internet dédié : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>.

- **Organisation/animation d'une réunion du comité de pilotage du site Natura 2000**

M. CHITO a convié, au nom du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, le Comité de pilotage (COFIL) du site, le 15 juin 2016 à Marcillat en Combraille. Le Conservatoire a assuré l'élaboration d'un support de réunion (diaporama) ainsi que l'animation de cette dernière. Le diaporama élaboré ainsi que le projet de compte-rendu de séance (non approuvé) rédigé par le PETR ont été postés au sein de la page réservée « COFIL » du site Internet dédié : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>.

- **Programmation, suivi et bilan technique et financier de la mission**

Le Conservatoire a tout d'abord poursuivi le travail de reprise de la mission d'animation, à travers le recueil et la prise de connaissance des documents et outils élaborés en 2013 et 2014 (*animation déléguée par le PETR au CPIE Tronçais Montluçon vallée du Cher*).

En ce qui concerne la gestion technique et financière de la mission d'animation déléguée, le Conservatoire mobilise un logiciel de gestion de projets, permettant notamment une comptabilité analytique précise et robuste.

Enfin, et conformément au cahier des charges de la mission, le Conservatoire a élaboré le présent rapport d'activités et a repris le renseignement du logiciel national de Suivi des documents d'objectifs développé par le GIP « Ateliers Techniques des Espaces Naturels » : SUDOCO. Quasi aucune information n'était saisie. Ce travail, de fait assez conséquent, n'a donc pu être finalisé. Il devra être poursuivi en 2017, sous un nouveau logiciel devant remplacer SUDOCO : SIN2.

2 - Formation et accompagnement pour le déploiement des outils contractuels

- **Promotion des outils auprès des propriétaires et gestionnaires**

Le Conservatoire a tenu plusieurs contacts avec des propriétaires-gestionnaires, tel que l'échange tenu en février 2016 avec M. RIBIERE (Lignerolles) suite à la parution de l'article presse relatant le projet de restauration des pelouses de la Viale par pâturage (octobre 2015).

Le Conservatoire s'est par ailleurs manifesté auprès de bénévoles locaux de la délégation Auvergne de la ligue de protection des oiseaux (personnes représentant la LPO au Comité de pilotage), ceci dans l'objectif d'identifier la parcelle cadastrale du site Natura 2000 léguée à la LPO et, le cas échéant, d'étudier la pertinence du déploiement d'outils contractuels Natura 2000. Le Conservatoire n'a pas reçu à ce jour de retour et envisage donc une relance.

- **Elaboration et engagement du dispositif agro-environnemental (MAEC)**

Un important travail a été consacré durant l'année 2016 à la définition de mesures agro- environnementales et climatiques (MAEC) pour les parcelles agricoles du site Natura 2000, et plus largement, pour l'élaboration d'un projet agro-environnemental et climatique dénommé « vallée du Cher (03) », aux côtés du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

Ainsi, le Conservatoire a tout d'abord prédéfini les MAEC jugées les plus pertinentes pour le site Natura 2000, sur la base des sensibilités écologiques (habitats naturels/habitats d'espèces inféodés aux parcelles agricoles), des pratiques agricoles en place ainsi que des précédentes mesures (MAET) définies et déployées sur le site en 2011-2012.

Ces premiers travaux ont été partagés avec le PETR. Le Conservatoire a à cette occasion apporté différentes informations permettant au PETR d'identifier les démarches de mise en œuvre de ce dispositif (rôle du Conseil régional, de la Commission régionale agro-environnementale et climatique, supports de réunions antérieures animées par le Conseil régional, exemple du PAEC Allier déjà porté dans le département par la Chambre d'agriculture, ...)

Ce travail a été dans un second temps partagé et consolidé auprès d'acteurs locaux.

M. CHITO a d'une part réuni, au nom du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, un groupe de travail, le 14 juin 2016 à Saint-Genest. Eté conviés à ce groupe la commission des élus du Comité de pilotage, de même que la Chambre d'agriculture de l'Allier, le service agricole de la Direction départementale (DDT) de l'Allier et enfin les agricultrices et agriculteurs à ce stade identifiés comme exploitant des parcelles au sein du site Natura 2000. Le Conservatoire a assuré l'élaboration d'un support de réunion (diaporama), l'animation de cette dernière ainsi que la rédaction du compte- rendu. Le diaporama, le compte-rendu de séance ainsi que d'autres documents de travail (exemple de cahiers des charges pour les mesures prédéfinies) ont été postés au sein de la page réservée

« Groupes de réflexion » du site Internet dédié : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

Au regard de la faible représentation des exploitants agricoles à cette réunion de travail, le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et ses partenaires ont décidé de poursuivre la concertation sur les MAEC prédéfinies, afin que ces dernières soient réellement partagées. Il s'agissait même de consolider et de partager plus globalement les informations devant constituer l'état des lieux et le diagnostic de territoire du projet agro-environnemental et climatique (PAEC).

Dans ce cadre, une enquête agricole a été opérée durant l'été 2016. La totalité des agricultrices et agriculteurs exploitant des parcelles au sein du site Natura 2000 étaient visés par cette enquête.

Etant donné qu'il a été d'une part révélé le 14 juin que le listing à disposition du Conservatoire n'était pas complet et d'autre part que le service agricole de la DDT Allier n'était pas en mesure de compléter/ajuster ce recensement, un travail préalable a donc été mené afin de parfaire l'identification des exploitations concernées. Ce recensement a été mené par l'intermédiaire des communes et partenaires ainsi que lors d'échanges bilatéraux avec les exploitations contactées.

39 exploitations ont donc été destinataires de cette enquête. 13 réponses ont été réceptionnées par le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et le CEN Allier.

Le document type de cette enquête agricole et la lettre-type accompagnant ce formulaire sont consultables au sein de la page réservée « Groupes de réflexion » du site Internet dédié : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>.

Une attention a été portée à la bonne information des élus des communes du site sur ces différentes phases d'échanges (documents transmis, exploitations des communes contactées, ...).

Cette concertation a donc permis de conforter et d'asseoir les MAEC définies ainsi que l'état des lieux/diagnostic du PAEC. Pour ce dernier, différentes étapes d'élaboration et de validation sont déterminées par le Conseil régional, autorité de gestion des fonds européens. Le Conservatoire a donc accompagné le PETR pour l'élaboration du pré-PAEC, dans le cadre de sa mission d'animation déléguée du site Natura 2000 (échanges téléphoniques et courriels, réunions de travail, les 8 et 15 septembre 2016).

- **Appui à la contractualisation de chartes et contrats Natura 2000**

En accord avec de précédentes décisions du Comité de pilotage, le Conservatoire a repris un travail d'information et d'accompagnement auprès des communes du site, propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000.

L'objectif pour rappel est en effet d'accompagner ces collectivités à souscrire des chartes Natura 2000, entre autres dans un rôle d'impulsion auprès des autres propriétaires, privés, concernés.

Ainsi, des cartes ont été élaborées fin 2016 afin de permettre aux différentes communes de localiser aisément les parcelles visées par cet objectif de contractualisation de chartes. Celles-ci seront communiquées en lien avec le PETER courant 2017.

3 - Information, concertation, sensibilisation

• Veille locale – concertation avec les élus et représentants socio-professionnels du site

En accord avec le PETER, le Conservatoire a rencontré, entre le 29 mars et le 19 avril, les élus des différentes collectivités (communes, intercommunalités) concernées par le site Natura 2000, notamment en raison d'un changement de structure animatrice.

Ainsi, ont été abordés durant ces différents entretiens :

- Les actions menées jusqu'alors ;
- Les actions programmées en 2016 ;
- Les éventuelles attentes des élus et administrés quant à la mise en œuvre de ce dispositif.

De manière systématique et dans le respect des moyens alloués, le Conservatoire optimise par ailleurs ses déplacements sur le territoire et réalise des visites de site en parallèle de déplacements/rendez-vous (*entretiens avec des acteurs, ...*). Il s'agit ainsi de maintenir une bonne connaissance et imprégnation du territoire, en portant des observations régulières sur différentes thématiques, telles que le suivi des aménagements (*panneaux in situ*), les opérations d'entretiens menés principalement sur les secteurs aménagés/valorisés (*bases nautiques de Lavault-Ste-Anne et Mazirat, secteur des passerelles et voies d'escalade sur Lignerolles/St-Genest, Château de l'Ours, Domaine des Réaux, ...*).

Le Conservatoire a ainsi mené des observations à 12 reprises durant l'année 2016, sans comptabiliser les réunions et expertises de terrain sur des thématiques de travail précises (*projet de cheminement et de passerelle entre St-Genest et Ste-Thérence, ...*).

En ce qui concerne les panneaux installés *in situ* et dans la suite des 1^{er} observations portées en 2015 (*panneaux du barrage de Rochebut / du barrage de Prat / du Château de l'Ours / des côtes de Nerdre*), 2 panneaux ont été visités courant 2016 afin de juger de leur état (*Petit-Cougour à Lignerolles et St-Genest*). Ces 2 panneaux sont jugés en assez bon état :



Panneau d'information Natura 2000 implanté au Petit- Cougour (Lignerolles)



Panneau d'information Natura 2000 implanté à St-Genest

- **Accompagnement des porteurs de projets, réponses aux sollicitations**

Le Conservatoire a échangé avec son homologue le CEN Auvergne quant à l'élaboration d'un panneau d'information « verger conservatoire », installé début 2016 à la ferme des Réaux.

Le Conservatoire a également été sollicité par la Communauté de communes du Pays de Marcillat-en-Combraille concernant un projet de restauration d'un cheminement reliant les bords de Cher à Saint-Genest (*au niveau des passerelles permettant la traversée de la rivière*) au château de l'Ours à Sainte-Thérence. Près de ce dernier, la pose d'une passerelle métallique est projetée afin de permettre la traversée du ruisseau l'Ours. Ainsi, la Conservatoire a d'une part assisté à une réunion de travail le 7 juin 2016 et réunissant les services du PETR, de la Communauté de communes et de la DDT Allier (*bureaux de la Police de l'eau et des Espaces naturels ainsi que le délégué affilié au territoire montluçonnais*).

A cette occasion, il a été souligné l'intérêt de confirmer sur le terrain l'absence de sensibilités écologiques, dans le cadre de la démarche réglementaire d'évaluation des incidences Natura 2000. En accord avec le PETR, un chargé d'études du Conservatoire a donc expertisé le cheminement et ses abords, le 29 juin 2016.

Le Conservatoire a été contacté par des élus de Lignerolles, alors en charge de l'élaboration d'un contrat communal d'aménagement du bourg. Les élus sollicitaient toute information, toute ressource permettant de cadrer, d'aiguiller des idées directrices pour un village ou une ville concernée par Natura 2000 (aménagement et entretien des espaces verts, etc.). Des informations ont alors été communiquées, entre autres, sur la base d'échanges/rencontres menées en 2011 (formation auprès des agents communaux, ...).

Une rencontre a enfin été effectuée avec M. MORENO, Président du club de canoé-kayak de Lavault-Ste-Anne. Il s'agissait d'une part de reprendre contact et, d'autre part, d'interroger M. MORENO sur une demande précise de la Communauté d'agglomération montluçonnaise, relayée par le PETR. En effet, dans le cadre des projets de rétablissement d'une continuité écologique du Cher, des travaux sont actuellement programmés pour plusieurs ouvrages (ancien seuil de la prise d'eau industrielle située au droit du Stade Synthétique Rue Einstein, seuil d'eau potable au droit de la station du Gour du Puy ...). Afin d'intégrer éventuellement des aménagements spécifiques, si nécessaire et si possible, il a été demandé si des études ou projets avaient été menés ou étaient en cours quant au potentiel de navigabilité du Cher entre Lavault Ste Anne et Saint-Victor.

Pour l'heure, M. MORENO a précisé que le club ne fréquente pas le Cher en aval de Lavault-Ste-Anne et que cela n'est pas envisagé à l'avenir.

- **Actualisation de l'espace Internet dédié**

Le Conservatoire a poursuivi l'actualisation du site internet dédié au site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher » : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>.

Ce travail a principalement consisté en :

- L'optimisation des espaces réservés (Comité de pilotage et groupes de réflexion)
- L'actualisation du thème des évaluations d'incidences
- Le rajout de 3 encarts (dernières actualités / connexion aux espaces réservés / contacts)
- La création d'une nouvelle page : « périmètre du site ».

Pour ce qui concerne l'optimisation des pages réservées du site Internet, des fiches techniques ont été élaborées (format A5) pour guider les différents utilisateurs dans leurs démarches de connexion. Ces fiches ont été postées dans chacun des espaces réservés (pages Pays-CEN / Comité de pilotage / Groupes de réflexion) du site Internet dédié : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>

4 – Coordination des procédures et réglementations

- **Appui technique aux évaluations d'incidences de projets, programmes, activités**

Le Conservatoire a été sollicité par M. RICHARD, nouvel acquéreur du Moulin de Chauvière (Lavault-Ste-Anne) et porteur d'un projet de réhabilitation de ce domaine (domaine de loisirs ouvert au public, salles de réception, ...).

Ainsi, une carte localisant les enjeux environnementaux visés par le dispositif Natura 2000 et actuellement connus sur le secteur du moulin Bréchaillé a été produite et transmise au porteur de projet, ainsi qu'au PETR et le bureau « Espaces naturels » de la DDT Allier.

Les données diffusées sont anciennes et proviennent pour la majorité d'entre elles de l'atlas cartographique du Document d'objectifs.

Des informations complémentaires ont également été communiquées, pour ce qui concerne les enjeux/sensibilités potentielles :

- les arbres isolés ou en boisement, habitats du Lucane Cerf-volant et du Grand-Capricorne du Chêne
- les boisements et les milieux prairiaux, territoires de chasse de Chauves-souris (plusieurs gîtes en bâtiments connus à proximité)
- le cours d'eau s'écoulant depuis Polier (commune de Villebret) et gagnant le Cher juste en amont du seuil du Moulin, potentiel lieu de vie de l'Ecrevisse à pieds blancs
- la végétation des abords immédiats du Cher, non arborés, potentiellement rattachée à l'habitat naturel de Mégaphorbiaie (végétation de hautes herbes, ...), habitat d'intérêt européen.

Enfin, il a été précisé l'expertise complémentaire menée en 2011 par le Conservatoire botanique national du massif Central et relative à la zone de lande sèche à Bruyère cendrée présente vers l'entrée de la propriété.

Suite à la transmission de ces éléments techniques, le bureau « Espaces naturels » de la DDT Allier a spécifié à M. RICHARD que son projet, tel qu'il avait été présenté (réaménagement de bâtiments existants, ...) présentait des incidences négligeables sur les composantes naturelles (végétations, habitats d'espèces) visées par Natura 2000. Toutefois et sur la base des informations communiquées par le Conservatoire, la DDT Allier a spécifié les points de vigilances suivants :

- attention particulière à porter aux habitats de forêt alluviale et de mégaphorbiaie pendant la période de travaux ou en période d'exploitation. Ainsi toute coupe, débroussaillage ou défrichage de ces milieux (au-delà des autorisations qu'ils nécessitent) seraient de nature à porter atteinte à la valeur écologique du site Natura 2000 ;
- limitation aux zones déjà aménagées et stabilisées de la circulation, du stationnement des engins de chantier ainsi que du stockage des matériaux.

5 - Suivi de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

• Préparation d'une réunion du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau »

Initialement programmée d'ici la fin d'année 2016, la réunion du groupe de travail « qualité des milieux aquatiques et de l'eau » a été reportée à courant 2017. Le Conservatoire a cependant initiée la préparation de cette future réunion, par la récolte de ressources.

Un point a ainsi été fait sur :

- les investigations de la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique (réseau de suivi des peuplements piscicoles) ;
- les investigations menées dans le cadre du réseau de suivi de la directive Cadre sur l'Eau (fiche synthétique résumant une opération de pêche aux filets déroulée du 12 au 15 septembre 2016 et transmise par la Direction Auvergne-Rhône-Alpes de l'Agence Française pour la Biodiversité
- l'état d'avancement de la mise en œuvre du SAGE Cher amont.

Le point engagé sur ce dernier dispositif n'est pas complet et devra être poursuivi début 2017, notamment en lien avec son animateur (Etablissement Public Loire). De même, une tentative de contact infructueuse a été menée auprès d'EDF afin de recueillir les bilans d'investigations (suivi écologique) menées dans le cadre du renouvellement de la concession de la retenue de Rochebut. Cela devra être repris début 2017.

6 – Restauration, gestion et valorisation des milieux naturels d'intérêt patrimonial

- **Suivi du chantier de restauration des landes de Nerdre**

Un broyage d'une zone préalablement restaurée (contrat Natura 2000 ; 2010/2014) et sujette à une problématique de colonisation par la Fougère aigle (actions spécifiques mises en œuvre durant le contrat) a été de nouveau broyée, le 28 juillet 2016.



Opération de broyage le 28/07/2016 sur une zone de lande restaurée des Côtes de Nerdre

- **Finalisation de l'étude de faisabilité technique d'une restauration conservatoire des pelouses de la Viale (Lignerolles)**

Le Conservatoire a poursuivi la réflexion initiée fin 2015 avec Past'horizons, structure coopérative d'éleveurs-bergers itinérants. En lien avec le PETR, une rencontre d'un administrateur de ce collectif a été menée aux côtés des élus de la commune de Valigny, commune sur laquelle une première collaboration a pu être menée avec réussite en 2015 avec le Conservatoire pour la conduite d'un pâturage sur le site de la carrière du Plaid. Différentes précisions de fonctionnement ont été récoltées lors de cette rencontre, de même que des ressources (diagnostic fourrager, ...).

Lors de à cette rencontre du 7 avril 2016, il a été convenu une visite des gorges du Cher avec ce référent, ainsi que l'étude d'une première intervention sur un site pilote (prestation de service sur le site des pelouses de la Viale). Malgré cela, Past'horizons a rencontré par la suite des difficultés de fonctionnement interne, les contraignant à revenir sur les principes d'intervention retenues.

Cet acteur sera recontacté début 2017 afin de faire le point sur leurs actions et la perspective d'une poursuite de la réflexion initiée pour le site Natura 2000.

7 – Etudes et suivis scientifiques

- **Actualisation du tableau de bord des actions menées sur le territoire en faveur des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire**

Le tableau de bord élaboré par le passé par le Conservatoire a été repris et actualisé.

8 – Aperçu d'autres actions menées sur le site Natura 2000

Le CEN Allier a d'une part organisé et tenu son Assemblée générale 2016 sur la commune de Lignerolles.

D'autre part, le Conservatoire a participé à la 1ère édition de la manifestation Croq'en fruits, tenue sur le domaine des Réaux (côtes de Nerdre) le 16 octobre 2016.

Site NATURA 2000
Gorges du Haut-Cher

Animation déléguée de la mise en œuvre du document d'objectifs

-Rapport d'activités 2017-

Rédaction : F. VERON
Février 2018

Sommaire

Le présent rapport se fonde sur les thèmes constituant le devis proposé par le Conservatoire pour l'année 2017 et validé par le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du cher, en accord avec le programme d'actions du document d'objectifs du site

Déploiement des outils contractuels et suivi des engagements	20
• Promotion des outils auprès des propriétaires et gestionnaires.....	20
• Appui à la contractualisation des chartes et contrats Natura 2000	21
Veille à la compatibilité des projets et activités – évaluations d'incidences	23
• Information, conseils aux porteurs de projets, mise à jour de la fiche de synthèse du site.....	23
• Réponses aux demandes d'information ou d'avis des services de l'Etat instructeurs (administrations.....)	23
• Veille locale – concertation avec les élus et représentants socio-professionnels du site	23
Articulation de la mission avec le déploiement d'autres politiques publiques	25
• Suivi de la réunion du SCOT du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher	25
• Suivi de l'élaboration du PLUiH de Montluçon Communauté.	26
• Suivi du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau « Cher amont »	26
Information, communication, sensibilisation	26
• Animation/conférence(s) auprès des acteurs locaux et du grand-public.....	26
• Organisation et animation d'une réunion du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau ».....	26
• Actualisation de l'espace Internet dédié.....	27
Gestion administrative, financière et technique de la mission, gouvernance du site	27
• Organisation, animation et suivi d'une réunion du Comité de pilotage.....	27
• Articulation technique avec le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher.....	27
• Gestion administrative, financière et technique de la mission.....	27
Suivi et bilan de la mise en œuvre du Document d'objectifs	27
• Elaboration d'un rapport d'activité annuel et renseignement du logiciel de suivi des documents d'objectifs	27
Aperçu d'autres actions menées sur le site Natura 2000.....	27

1 – Déploiement des outils contractuels et suivi des engagements

- **Promotion des outils auprès des propriétaires et gestionnaires**

- ✓ **Chartes Natura 2000**

Dans sa programmation annuelle, le Conservatoire avait d'abord prévu de mener cette action au début de l'été 2017, avec prioritairement une promotion auprès des communes propriétaires de parcelles au sein du périmètre Natura 2000. En effet, au-delà des démarches de promotion (information-échanges avec les bénéficiaires potentiels), le Conservatoire doit réaliser, avant l'échéance de dépôt des dossiers, un diagnostic préalable des parcelles cadastrales et milieux naturels visés par les projets d'engagements, opération de terrain fléchée à la belle saison (observations-expertises plus pertinentes de la faune et de la flore).

Pour rappel, il a été retenu dès 2015-2016 par le Comité de pilotage du site d'impulser une dynamique de souscription via les communes propriétaires et les principaux partenaires notamment membres du COPIL (Union des pêcheurs du bourbonnais, ...). Pour cela, le Conservatoire a élaboré en 2016 des cartes localisant, pour chaque commune concernée, les propriétés communales au sein du périmètre Natura. Ces cartes n'ont pas été diffusées fin 2016 / début 2017, le Conservatoire ayant relevé des changements de références cadastrales, non prises en compte dans son système d'information géographique. L'engagement de l'action 2017 du Conservatoire devait donc débiter par l'actualisation puis la diffusion de ces cartes (principe acté le 16 juin 2017 entre le PETR et le CEN d'une transmission via courrier à double en-tête et sollicitant officiellement la souscription).

Cependant, le Conservatoire a été informé à cette même période (mi-juin 2017) par la Direction départementale des territoires de l'Allier d'une modification de l'échéance annuelle de dépôt des demandes d'engagement à la Charte, passant du 1^e novembre au 15 août. Il s'agit en effet de laisser une période d'instruction plus longue pour la DDT Allier, dorénavant correspondante auprès de la Direction départementale des finances publiques, en lieu et place des propriétaires souscripteurs (transmission des références cadastrales et justificatifs des parcelles sous engagements et devant bénéficier, au 1^e janvier de l'année suivant le dépôt et l'instruction technique de la demande d'engagement, d'une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti).

L'information tardive de cette nouvelle échéance a donc contrecarré l'organisation de travail prévisionnelle du Conservatoire. Tel que proposé au PETR, il a donc été retenu fin juin 2017 de différer le travail de finalisation et de diffusion des cartes communales et de privilégier des prises de contacts et des sollicitations rapides, par échanges téléphoniques et courriels.

Le Conservatoire a ainsi contacté :

- La commune de Mazirat, engagée dans une 1^e charte, échue en 2017,
- La commune de Lignerolles, ayant formulé préalablement en 2016-2017 son intérêt
- L'Union des Pêcheurs Bourbonnais, également sur le principe intéressé, depuis 2012

Par la suite, une fois l'échéance de la campagne 2017 passée, le Conservatoire a pu échanger avec d'une part le groupe Montluçon de la délégation Auvergne de la Ligue pour la protection des oiseaux, association dorénavant propriétaire d'une parcelle sur la commune de Lignerolles et, d'autre part, avec l'Union des pêcheurs du bourbonnais. Pour ce dernier partenaire, le Conservatoire a réalisé et transmis fin 2017 une extraction foncière de ses propriétés au sein du périmètre Natura 2000, en prévision d'une présentation du projet de souscription par son Président, M. LEROY, en Conseil d'administration et assemblée générale courant du mois de février 2018.

- ✓ **Contrats Natura 2000 agricoles = mesures agro-environnementales**

Suite à l'important travail mené en 2016 pour l'élaboration d'un projet agro-environnemental et climatique dénommé « vallée du Cher (03) », 2017 a été marqué par l'ouverture à la contractualisation des MAEC pour les exploitations

agricoles.

Préalablement à l'engagement en avril 2017 de missions spécifiques du Conservatoire aux côtés du PETR, portant sur l'animation et le soutien à la contractualisation de ce dispositif, missions pour lesquelles le financement apporté est dissocié de la mission d'animation déléguée du site Natura 2000, le Conservatoire a accompagné le PETR pour une présentation du projet lors de la Commission régionale agro-environnementale et climatique du 17 janvier 2017.

✓ **Contrats Natura 2000 non agricoles**

Les documents cadre des Contrats Natura 2000 non agricoles sont dorénavant existants et à disposition. De fait, ceci ouvre la possibilité de reprendre en 2018 une démarche proactive auprès des propriétaires en ciblant par exemple des milieux ouverts relictuels des gorges.

• **Appui à la contractualisation des chartes et contrats Natura 2000**

✓ **Chartes Natura 2000**

Suite aux démarches de promotion (cf. partie précédente), les maires des communes de Lignerolles et de Mazirat ont pu rapidement acter avec leurs conseils municipaux de la souscription de Chartes Natura 2000. De plus, le Conservatoire, lui-même propriétaire au sein du périmètre Natura 2000 (landes de Nerdre) et souscripteur d'une charte en 2012, a validé le principe de reconduction.

3 demandes d'engagements de Chartes ont ainsi été constituées. Tel que décrit précédemment, il s'agissait d'élaborer et de recueillir, pour chacune de ces demandes :

- Un diagnostic environnemental terrain (nature des milieux naturels concernés, ...)
- Un exemplaire de Charte signée
- Un formulaire de déclaration d'adhésion dûment renseigné et signé
- Des extraits de matrice et plan cadastraux.

Après envoi aux communes et signature, ces éléments ont été transmis à la DDT de l'Allier, pour finalisation des souscriptions.

>> Ainsi 3 chartes ont été souscrites en 2017

	Chartes engagées au 01/01/2012	Chartes engagées au 01/01/2018
Souscripteurs	Surfaces engagées	
Commune de Mazirat	0,21 Ha	0,21 Ha
CEN Allier	4,50 Ha	4,50 Ha
Commune de Lignerolles		18,59 Ha
Total :	4,71 Ha	23,30 Ha

Milieux concernés :

Boisement, landes à bruyères et à buis, affleurements rocheux, cours d'eau, mégaphorbiaies

✓ **Contrats Natura 2000 agricoles = mesures agro-environnementales**

Tel que décrit dans le bilan de mission spécifique, sollicitée par le PETR au Conservatoire, seules deux demandes d'engagement semblent avoir été formulées par des exploitations pour la zone d'intervention prioritaire « site Natura 2000 gorges du haut-Cher » du PAEC.

Le Conservatoire a élaboré un bilan des contractualisations, présenté ci-après. Plus exactement, il s'agit d'un bilan des demandes d'engagements connues du Conservatoire, ce dernier n'ayant pu obtenir un bilan global de la part du service Economie agricole de la Direction départementale des territoires de l'Allier. De même, les demandes d'engagements déposées n'ont pas été instruites pour le moment par la DDT Allier.

Le tableau ci-dessous présente d'une part, le bilan de contractualisation du dispositif précédent (Mesures agro-environnementales territorialisées), déployé sur le site Natura 2000 en et 2011, d'autre part, les objectifs de contractualisation 2017 décrits dans le PAEC, et, enfin, le bilan formulé par le CEN Allier selon les informations à sa disposition.

	MAEt (2011/2012)	MAEc 2017		
	Quantités cumulées engagées	Quantités cumulées visées Selon l'enquête 2016	Quantités cumulées visées Objectifs décrits dans le PAEC	Quantités cumulées en demande d'engagement *
Couvert "prairies"	71,97 ha	182,33 ha	155,00 ha	0 ha
Haies	3253 m	3350 m	5500 m	653 m
Infrastructures linéaires et ponctuelles				
Arbres isolés ou en alignement	171	318	360	85
Ripisylves		1000 m	1000 m	0 m
Mares		10	11	1
Budget engagé / visé :	81 602,75 €	163 851,58 €	145 693,40 €	5 944,25 €

Dépendamment du regard souhaité de la DDT Allier (complétude des demandes d'engagements connues du CEN Allier et instruction), le bilan de contractualisation des MAEC localisées (site Natura 2000) n'est pour l'heure pas jugé satisfaisant, avec une projection de mobilisation de 4% du budget sollicité et attribué pour le financement des exploitations, en compensation du respect des engagements.

Plusieurs freins exprimés par des exploitations peuvent expliquer ce bilan :

- Une crainte de subir des durées de contrats (*et donc d'indemnisations*) tronquées, tel que cela s'est produit lors de l'ancien dispositif (MAET), sans information préalable des services de l'Etat ;
- Une crainte quant à la lourdeur administrative du dispositif (demande d'engagement, éventuels contrôles, ...);
- Une crainte quant aux retards d'instruction des demandes et de versements des compensations financières ;
- Une incompréhension et une opposition au nouveau statut de prairie sensible, peu voire pas informé. Certaines exploitations pensent – à tort – que ce statut a été mis en place sur certaines de leurs prairies en raison d'un engagement MAET en 2011 ou 2012.
- Une impossibilité selon le cahier des charges des différentes mesures agro-environnementales de réaliser un désherbage chimique localisé, sous les clôtures électriques des pâtures.

✓ **Contrats Natura 2000 non agricoles**

Aucune promotion active n'ayant été menée en 2017, aucun projet de contrat n'a été établi.

2 – Veille à la compatibilité des projets et activités –évaluations d'incidences

- **Information, conseils aux porteurs de projets, mise à jour de la fiche de synthèse du site.**

Au cours de l'année 2017, le Conservatoire a suivi différentes réflexions et démarches engagées par des acteurs du territoire :

Extension des cheminements liés à la passerelle (commune de Lignerolles – Communauté d'agglomération montluçonnaise) : il est souhaité un aménagement complémentaire au niveau du 1^e escalier de la passerelle, depuis Lignerolles, ceci afin de poursuivre un cheminement sur cette rive gauche du Cher et permettant de retrouver le chemin (boucle de randonnée permettant de revenir au bourg de Lignerolles)

Mises à l'eau de canoë-Kayak : Le CEN Allier a participé à une réunion d'échange entre le club de Canoë Kayak Vallée de Montluçon Lavault et le Pays, le 16 juin 2017. En effet, des démarches d'amélioration des accès de mises à l'eau ont été engagées courant 2017, avec un accompagnement du club par la Communauté d'agglomération et le Pays. L'arrêté préfectoral interdisant l'accès et toute activité dans une zone comprise entre le barrage de Prat et 200 m en aval de la rivière a pu être modifié, permettant dorénavant, avec l'accord d'EDF, exploitant, une mise à l'eau en amont du pont. Cet emplacement présente un double avantage : accès facile pour les véhicules au plus près du lit de la rivière, mise à l'eau en toute sécurité des canoës car pas de dénivelé et donc peu ou pas d'aménagements à prévoir.

D'autre part, le club de Lavault a exprimé son souhait d'aménager également une mise à l'eau au niveau de la digue du moulin Mercier, sur Lignerolles. En effet, les responsables du Club évoquent un accord tacite avec la municipalité pour l'accès en véhicule 4x4 du chemin (chemin accédant à la passerelle), mais avec une double difficulté : un chemin de moins en moins carrossable et une impossibilité pour l'heure de réaliser en bas du chemin, près de la digue, un demi-tour avec le véhicule et sa remorque. Pour le Pays et le Conservatoire, cette demande présente également d'autres sensibilités : le chemin semblant d'une part disposer d'un arrêté municipal interdisant sa fréquentation par des engins motorisés (présence historique de barrières, dégradées et retirées). D'autre part, ce chemin est utilisé par des randonneurs (promotion de randonnées pédestres dans les gorges, avec la passerelle) et il paraît délicat et peu sécurisé de faire côtoyer sur ce chemin pentu des piétons et des véhicules avec remorques.

Sensibilisation d'élèves du Lycée agricole de Durdat-Larequille :

Le Conservatoire a échangé avec un enseignant de ce lycée, par ailleurs adhérent du CEN, concernant un appel à projets du Conseil régional, relatif à la sensibilisation de scolaires sur des sites ayant bénéficié de financements européens. Dès lors, une animation sur les Côtes de Nerdre pouvait s'imaginer, ce secteur bénéficiant de financements européens liés à l'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 ainsi qu'à la mise en œuvre du contrat Natura 2000 de restauration des landes.

Malheureusement, l'animatrice du Centre d'information Europe Direct Allier a fait part en retour à cet enseignant du Lycée du refus de la Région de communiquer sur les sites Natura 2000.

Ce contact a néanmoins permis d'aborder la perspective d'animation/chantier sur le site Natura 2000 (exemple évoqué de la pelouse de la Viale, sur Lignerolles, avec une animation suivi d'une mise en situation de débroussaillage manuel sur terrain pentu).

- **Réponses aux demandes d'information ou d'avis des services de l'Etat instructeurs (administrations...)**

Des échanges ont été menés avec le bureau « espaces naturels, forêt, chasse » de la DDT Allier concernant la démarche d'actualisation de la composition du Comité de pilotage. Il s'agit en effet d'éditer un arrêté préfectoral modificatif, prenant en compte la nouvelle structuration des intercommunalités et de la Région. Il s'agit également d'actualiser la représentation de la profession agricole. La suite de ce travail a été menée par la DDT Allier, directement en lien avec le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, structure porteuse du site Natura 2000.

- **Veille locale – concertation avec les élus et représentants socio-professionnels du site**

Le Conservatoire a suivi l'organisation et/ou la mise en œuvre de différentes opérations ou évènements menés sur le

site. Il a également tenu plusieurs contacts avec des propriétaires, gestionnaires et usagers du site :

Manifestations sportives : trails de Lavault-Ste-Anne et des Réaux (26/03/2017) :

Le Conservatoire comme le Pays n'ont pas été directement associés par les organisateurs de ces manifestations. Même si ces événements ne relèvent pas du cadre d'évaluation d'incidences Natura 2000 (items des décrets – listes nationales – et arrêtés préfectoraux - listes locales 1 et 2), le Conservatoire a néanmoins pu consulter les formulaires simplifiés d'évaluations d'incidences délivrés par les organisateurs aux services de l'Etat (identification des itinéraires, des modalités d'accueil du public, de gestion des déchets, ...).

Travaux de purge du rocher d'escalade de Lignerolles :

Des blocs, insuffisamment stables et ancrés sur le rocher d'escalade ont été décrochés de la paroi. A l'issue de visites postérieures, aucune incidence n'a été relevée par le Conservatoire, notamment en contrebas des rochers, au niveau de la ripisylve et du cheminement piéton sur la berge, accès à la passerelle.

Création de pistes VTT « illégales » au sein de landes et milieux associés du domaine des Réaux :

Il existe une activité historique sur les chemins existants du domaine, renforcée en parallèle de la dynamique du club local. Dès 2014/2015 avaient été observés un certain nombre de perturbations localisées, mais encore tolérables, au sein des habitats de lande.

Cependant en 2017, la ville de Montluçon et le Conservatoire ont constaté que des travaux plus importants d'aménagement avaient été réalisés sur le domaine (branches tronçonnées, marquages à la peinture sur les blocs rocheux, terrassements).



Des relevés GPS des tracés ont permis de les situer sur l'ensemble du site :

Sentiers de VTT illégaux relevés en 2017 au domaine des Réaux et des côtes de Nerdre (Montluçon)



Légende

- Sentiers de VTT illégaux levés aux gps
- Sentier de VTT officiel
- Parcelle propriété du CEN Allier engagée dans la Charte Natura 2000
- Parcelles ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000
- Périmètre Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher
- Flèche de paroisure (et d'effacement) sur la zone de lande dégradée au nord

Source : BD Ortho 2016 (IGN-CHAFI)
Mise à jour : IGN Allier 2017 (JGFS)

0 100 200 m

Une réunion d'échanges a d'abord été organisée sur le terrain le 12 mai 2017, avec :

- Le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
- Montluçon Communauté et la ville de Montluçon (service Environnement et service des sports)
- le club Horizon Montluçon
- le CEN Allier

Au cours de cette réunion, une condamnation des travaux a été exprimée. Il a clairement été précisé que les pistes créées ne seraient pas reconnues et que la commune de Montluçon et le Conservatoire mèneraient des démarches pour en empêcher la fréquentation. La perspective d'un chantier collectif de restauration de certains dégâts causés a été évoquée.

Le 5 septembre a ainsi été organisée la pose de barrières et de panneaux d'information avec invitation des élus, des partenaires et de la presse.

ATTENTION : SENTIER FERME
Ces cheminements, créés illégalement, vont à l'encontre de la préservation de ce domaine naturel

La ville de Montluçon, propriétaire, en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, gestionnaire-propriétaire riverain et animateur du site Natura 2000 "Gorges du haut-Cher" pour le compte du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, a obstrué l'accès de ces cheminements créés illégalement par des tiers, pratiquants de cyclisme tout terrain.

Ces aménagements, non autorisés, ont engendré des dégâts (destruction, érosion des sols, ...) sur des végétations sensibles et d'intérêt patrimonial (larvée à Bruyère, ...), milieu de vie jusqu'alors paisibles d'une faune diversifiée (oiseaux, insectes, reptiles, ...) et ayant bénéficié d'un programme européen de restauration.

La ville de Montluçon, le CEN Allier et leurs partenaires souhaitent la préservation des zones sensibles du site et pour les sentiers ouverts au public, un usage et des pratiques raisonnables préservent les caractéristiques naturelles remarquables du domaine.

En conséquence, comme toutes les autres activités (marche, ...), le cyclisme tout terrain doit respecter ces dispositions en visant l'équilibre des pratiques et le respect du site et des autres usagers (familles, sportifs, ...).

Le domaine des Réaux, partie intégrante du site Natura 2000 "Gorges du haut-Cher".

Le site Natura 2000 (classé des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne) a une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore endémiques qu'il renferme. La mobilisation d'acteurs et de moyens autour de la construction de ce réseau a donc pour objectif de maintenir voire restaurer la biodiversité, tout en tenant compte des enjeux économiques, sociaux et culturels, dans une logique de développement durable.

Pour en savoir plus : visitez le site internet dédié

Logos: MONTLUÇON, Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Allier, Union Européenne, Natura 2000

LA NÉCESSAIRE EN REPRENDE

ACTUALITÉS | ENTREPRISES | PAYS DE CHARENTAIS | FOOD

Environnement
La mairie a fermé des sentiers suite à des dégradations et la création de chemins illégaux

Parcours & Activités

Photo: J. P. BOUTIER

Faire de l'enduro VTT sur la lande de Nerdre est interdit. Laisse des dégradations constatées, la ville a fermé deux sentiers.

Transactions foncières :

Le Conservatoire a été informé par la SAFER d'un projet d'acquisition de parcelles de prairies et de landes sur le domaine des Réaux. En raison de la sensibilité de ces milieux sur cette parcelle riveraine de la propriété du Conservatoire, ce dernier a contacté l'exploitant agricole potentiel acheteur. Les enjeux de préservation du milieu de lande lui ont été présentés. Cet exploitant souhaite réfléchir au devenir de cette parcelle et un contact sera repris dans le courant de l'année 2018.

3 – Articulation de la mission avec le déploiement d'autres politiques publiques

- **Suivi de la réunion du SCOT du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher**

En 2017, le Conservatoire a été sollicité par le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher dans le cadre de son travail de révision partielle du SCOT. Des échanges dédiés ont été menés les 22 mars et 10 novembre. Le Conservatoire a également effectué en novembre-décembre une relecture et donner un avis sur un document de synthèse rassemblant les grands éléments du diagnostic et les propositions d'objectifs à atteindre (PADD), les propositions d'orientations, de prescriptions, de recommandations (DOO) correspondant (thématiques « Agriculture » et « Environnement »).

- **Suivi de l'élaboration du PLUiH de Montluçon Communauté.**

Dans le cadre de l'élaboration du futur Plan Local d'urbanisme intercommunal de Montluçon Communauté, le Conservatoire a participé l'atelier de travail relatif à l'Environnement organisé le 26 octobre 2017.

Suite à cette réunion, un travail d'export des données naturalistes récoltées par le Conservatoire sur le territoire a été réalisé. Un tableur Excel rassemblant ces données, ainsi que les couches SIG correspondantes ont été transmis à Laurine DUMONT, responsable Habitat, Planification et Développement Durable à Montluçon Communauté.

- **Suivi du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau « Cher amont »**

Le Conservatoire a participé à une réunion dédiée, avec le Pays et l'animateur du SAGE (EPL) le 3 mai 2017. Par la suite, le Conservatoire a poursuivi des échanges avec l'EPL courant novembre, en préparation notamment de la prochaine réunion du groupe de travail « milieux aquatiques et ressource en eau ».

4 – Information, communication, sensibilisation

- **Animation/conférence(s) auprès des acteurs locaux et du grand-public**

Le Conservatoire a réalisé une interview radiophonique avec des étudiants, mobilisés par un partenariat entre l'IUT et la radio RJFM. Le sujet abordé concernait les enjeux de préservation du domaine des Réaux, entité du site Natura 2000 « gorges du haut-Cher ».

Participation à la 2e édition de Croq'en fruits ayant eu lieu le 22 octobre 2017 aux Réaux. A cette occasion le CEN Allier a tenu un stand toute la durée de la manifestation et a animé une sortie de découverte des Côtes de Nerdre.



- **Organisation et animation d'une réunion du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau »**

Du temps de travail a été consacré à l'organisation d'une nouvelle réunion du groupe de travail milieux aquatiques et qualité de l'eau », programmée début 2018. Pour cela, plusieurs échanges ont notamment été entrepris avec différents partenaires : la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique ainsi que l'association locale (Union des pêcheurs du bourbonnais), EDF, l'établissement public Loire, structure animatrice du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Cher amont.

- **Actualisation de l'espace Internet dédié**

Le Conservatoire a maintenu actualisé le site internet dédié au site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher » : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>. Cela a notamment concerné la page « Vous aussi, agissez » (onglet « Découvrir, Agir»), afin d'y intégrer des ressources d'informations concernant les MAEC.

Une adaptation des accès directs de la page d'accueil a également été faite, pour une meilleure lisibilité, avec en 1^{er} lieu les outils contractuels proposés dont les MAEC.

5 – Gestion administrative, financière et technique de la mission, gouvernance du site

- **Organisation, animation et suivi d'une réunion du Comité de pilotage**

Un COPIL a été organisé le 17 novembre 2017 à Marcillat en Combraille afin de présenter les actions entreprises depuis le mois de juin 2016 et présenter les actions à venir en 2018.

- **Articulation technique avec le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher**

Le Conservatoire et les services du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ont effectué en 2017, 5 réunions de travail dédiées à l'animation du site Natura 2000 : le 22 mars, le 2 mai, les 14 et 16 juin, le 10 novembre à Montluçon.

Eu égard au temps de travail réservé à cette action, le Conservatoire n'a pas jugé nécessaire d'élaborer de manière systématique des relevés de notes de ces différentes réunions de travail. A contrario, une attention est portée à la préparation de celles-ci, avec la diffusion de ressources (notes d'interprétation du Conservatoire sur un thème ou sujet particulier, ...) et de documents cadres (guide de révision des documents d'objectifs, ...). Ces différentes ressources sont partagées via la page réservée « Pays-CEN » du site Internet dédié.

- **Gestion administrative, financière et technique de la mission**

En ce qui concerne la gestion technique et financière de la mission d'animation déléguée, le Conservatoire mobilise un logiciel de gestion de projets, permettant notamment une comptabilité analytique précise et robuste.

6 – Suivi et bilan de la mise en œuvre du Document d'Objectifs

- **Elaboration d'un rapport d'activité annuel et renseignement du logiciel de suivi des documents d'objectifs**

Conformément au cahier des charges de la mission, le Conservatoire a élaboré le présent rapport d'activités. Un suivi de l'avancement de l'usage de l'outil SIN2 a été effectué. Cependant cet outil ne permet aujourd'hui que la visualisation des informations contenues dans le DOCOB. Aucune actualisation annuelle n'est possible à ce jour.

7 – Aperçu d'autres actions menées sur le site Natura 2000

Une action de formation d'enseignants (AFE) a été menée sur le site des Réaux le 10 mai 2017 après-midi. 25 enseignants de la circonscription de Montluçon ont pris part à cette randonnée qui s'est terminée au bord de la mare des Réaux où une animation leur a été proposée par le CEN Allier afin de mieux appréhender la biodiversité de ce milieu. Des cages-pièges ont été installées en amont de leur arrivée afin de récupérer quelques représentants de la faune typique (tritons, grenouilles, larves de libellules, poissons). Les animaux capturés, puis immédiatement relâchés, ont servi de supports afin de permettre aux professeurs de s'imprégner des différentes ressources pédagogiques apportées par l'animateur (clé de détermination, planches photographiques...).

Site NATURA 2000
Gorges du Haut-Cher

Animation déléguée de la mise en œuvre du document d'objectifs

-Rapport d'activités 2018-

Rédaction : H. COLLET
Septembre 2018

Sommaire

Le présent rapport se fonde sur les thèmes constituant le devis proposé par le Conservatoire pour l'année 2018 et validé par le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du cher, en accord avec le programme d'actions du document d'objectifs du site :

Déploiement des outils contractuels et suivi des engagements	3
• Promotion des outils auprès des propriétaires et gestionnaires.....	3
• Appui à la contractualisation des chartes et contrats Natura 2000	4
• Accompagnement du PAEC, assistance aux bénéficiaires et suivi des opérations	4
Veille à la compatibilité des projets et activités	6
• Information, conseils aux porteurs de projets.....	6
• Réponses aux demandes d'information ou d'avis des services de l'Etat instructeurs (administrations...).....	7
• Veille locale – concertation avec les élus et représentants socio-professionnels du site	7
Articulation de la mission avec le déploiement d'autres politiques publiques	9
• Suivi de la réunion du SCOT du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher	9
• Suivi du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau « Cher amont »	9
Information, communication, sensibilisation	9
• Organisation et animation d'une réunion du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau ».....	10
• Actualisation de l'espace Internet dédié.....	10
Gestion administrative, financière et technique de la mission, gouvernance du site	10
• Organisation, animation et suivi d'une réunion du Comité de pilotage.....	10
• Gestion administrative, financière et technique de la mission.....	11
• Articulation technique avec le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	11
Suivi et bilan de la mise en œuvre du Document d'objectifs	11
• Elaboration d'un rapport d'activité annuel et renseignement du logiciel de suivi des documents d'objectifs	11

1 – Déploiement des outils contractuels et suivi des engagements

- **Promotion des outils auprès des propriétaires et gestionnaires**

- ✓ **Chartes Natura 2000**

En 2018, il a été fait le choix d'organiser une animation pour la journée du patrimoine le 15 septembre. Le circuit choisi à cette occasion passait volontairement par une parcelle propriété de la commune de Lignerolles faisant l'objet d'une Charte depuis l'année 2017.

Une présentation de cet outil a donc été effectuée lors de cette animation afin de cibler d'éventuels propriétaires du site.

Un mail d'information a été envoyé à chaque commune du site des « Gorges du Haut Cher » pour les informer de la tenue de cette animation. Il leur a également été précisé qu'une présentation concrète de l'outil Charte Natura 2000 aurait lieu lors de cette sortie et que seraient abordées les différentes implications en découlant pour une commune (comme celle de Lignerolles).

- ✓ **Contrats Natura 2000 agricoles = mesures agro-environnementales**

Aucune démarche spécifique n'a été menée par le Conservatoire suite à la campagne de contractualisation des MAEC pour les exploitations agricoles mené en 2017.

- ✓ **Contrats Natura 2000 non agricoles**

En 2018, le travail d'information et de contractualisation a été principalement centré sur l'outil Charte Natura 2000. Aucune démarche particulière n'a été menée pour la promotion des contrats Natura 2000.

Le travail d'actualisation de la cartographie des habitats naturels et de leur état de conservation mené en 2018, apportera des éléments précieux permettant d'orienter, dans les années à venir, la promotion de l'outil Charte vers les propriétaires des parcelles à enjeux de conservation ou de restauration d'habitats d'intérêt communautaires.

- **Appui à la contractualisation des chartes et contrats Natura 2000**

- ✓ **Chartes Natura 2000**

Suite aux démarches de promotion menées en 2017 et début d'année 2018. Deux demandes d'engagements de Chartes ont ainsi été constituées pour les propriétés de la Ligue pour la Protection des oiseaux (LPO) et l'Union des pêcheurs Bourbonnais (UPB).

L'UPB avait préalablement débattu sur l'opportunité de signer une Charte Natura 2000 au cours de sa 71ème assemblée générale le 11 février 2018 avant de voter favorablement cet engagement au cours du conseil d'administration du 13 février 2018.

Pour chacune de ces demandes, ont été élaborés, préparés et expliqués les éléments et documents suivants:

- Un diagnostic environnemental terrain (nature des milieux naturels concernés, ...)
- Un exemplaire de Charte signée
- Un formulaire de déclaration d'adhésion dûment renseigné et signé
- Des extraits de matrice et plan cadastraux.

Après envoi aux communes et signature, ces éléments ont été transmis à la DDT de l'Allier avant le 15 aout, pour finalisation des souscriptions.

>> Ainsi 2 chartes ont été souscrites en 2018 pour une surface totale de 42.8639 ha.

	Chartes engagées au 01/01/2012	Chartes engagées au 01/01/2018	Chartes engagées au 01/01/2019
Souscripteurs	Surfaces engagées (ha)	Surfaces engagées (ha)	Surfaces engagées (ha)
Commune de Mazirat	0,21	0,21	
Cen Allier	4,5	4,5	
Commune de Lignerolles	0	18,59	
Ligue pour la Protection des Oiseaux			4,0439
Union des Pêcheurs Bourbonnais			38,82
Total :	4,71	23,3	42,8639
Surfaces cumulées au 01/01/2019 :			66,1639

Milieus concernés	
<p>Parcelles LPO</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forêt mésophile de recolonisation dominée par le chêne, le frêne et le charme. - Forêt mésophile jeune de recolonisation à <i>Quercus robur</i> et charme commun - Une zone ouverte comptant une mosaïque d'habitats, essentiellement d'intérêt communautaire (8220 et 6210) : des zones de rocher avec de la végétation chasmophytique à <i>Asplenium</i> septentrionale, de la pelouse à fétuque, des fourrés de genêt à balais en périphérie et un piquetage de jeunes chênes formant des bosquets. 	<p>Parcelles UPB</p> <p><u>Sur les versants abrupts au contact des zones rocheuses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétation chasmophytique à Biscutelle - Végétation chasmophytique à Nombriil de Vénus - Pelouse à fétuque d'Auvergne - Fourré à buis - Fourré à genévrier commun <p><u>Dans les ravins, le long des ruisseaux ou le long du Cher :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Frênaie-tillaie à Polystic à aiguillons : - Frênaie-tillaie à Polystic à scolopendre - Aulnaie-frênaie-ormnaie de bord de cours d'eau - Mégaphorbiaie alluviale à baldingère - Végétation basale d'éboulis à Polypode commun

✓ **Contrats Natura 2000 agricoles = mesures agro-environnementales**

En 2018, aucun projet de contrat n'a été établi.

✓ **Contrats Natura 2000 non agricoles**

Aucune promotion active n'ayant été menée en 2017, ni 2018, aucun projet de contrat n'a été établi.

• **Accompagnement du PAEC, assistance aux bénéficiaires et suivi des opérations**

L'animation et l'accompagnement de la contractualisation PAEC vallée du Cher – 03 ont été menés en 2017 comme des missions spécifiques, financées par l'autorité de gestion du FEADER (Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes) et l'Etat (DREAL/DRAAF). Ces financeurs ne prévoient pas par la suite un accompagnement et un suivi de ces engagements et des exploitations concernées. Cette action paraissant nécessaire pour permettre une évaluation des engagements, le Conservatoire a proposé dans son prévisionnel, de mener cette action d'accompagnement et de suivi dans le cadre de l'animation déléguée du site.

Aucun comité de pilotage n'a été organisé par le porteur du PAEC, de fait le Cen Allier n'a pas passé le temps prévu à cet effet.

Une prise de contact est prévue en fin d'année 2018, avec les exploitations agricoles ayant sollicité la réalisation d'un diagnostic auprès du CEN Allier. Des informations leur seront demandées afin de pouvoir appréhender la mise en œuvre des engagements souscrits, de connaître les difficultés rencontrées et les premiers résultats obtenus.

2 – Veille à la compatibilité des projets et activités –évaluations d'incidences

- **Information, conseils aux porteurs de projets**

De janvier à septembre 2018, le Conservatoire a suivi différentes réflexions et démarches engagées par des acteurs du territoire :

Compétition de canoë-Kayak : Les 3 et 4 Mars 2018 a eu lieu, dans les gorges du Cher, le Championnat Régional AURA Descente Classique et SR Sprint organisé par le Club de canoë-kayak vallée de Montluçon-Lavault.

En prévision de cette manifestation des échanges ont eu lieu avec M. MORENO, le Président du club sur les parcours empruntés par la compétition. L'enjeu de ces échanges étaient d'éviter un départ de la course à partir de la vialle pour éviter le passage répété d'engins motorisés sur le chemin d'accès au Cher et les impacts potentiellement occasionnés. Au final le départ a été organisé, 300 mètres en aval du Pont de Prat pour une arrivée à 500 mètres en aval de Moulin Mercier et un débarquement à la base de Lavault-Saint-Anne. Un accord ayant été trouvé avec EDF pour une augmentation des débits, dans le cadre de la compétition.

Préfiguration d'un contrat territorial sur la tête de bassin versant du Cher amont :

Laure BULTHEEL, Chargée de missions Gemapi / Hautes Vallées du Cher à la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine a sollicité le Conservatoire d'espaces naturel en tant qu'animateur du site Natura 2000 des Gorges du Cher dans le cadre de son travail d'enquête préalable au montage d'un contrat territorial sur le bassin versant du Cher amont. Elle a été reçue dans les locaux du Conservatoire le 22 juin 2018. Le site Natura 2000 et ses enjeux, notamment en terme de préservation des milieux humides et aquatiques ont été présenté ainsi que le portage par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et les autres acteurs locaux engagés à travers le Comité de pilotage du site.

Cette interlocutrice a été encouragée à contacter les services du PETR pour poursuivre ses investigations.

- **Réponses aux demandes d'information ou d'avis des services de l'Etat instructeurs (administrations...)**

Des échanges ont été menés avec le bureau « espaces naturels, forêt, chasse » de la DDT Allier concernant un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 déposé en mars 2018 par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA).

En effet, le SMEA souhaitait lancer en 2019 des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le cadre du programme dit « alternatif » au barrage de Chambonchard.

Ce projet comprenait la pose d'une canalisation sur près de 7 km entre la station de Prat (Teillet-Argenty) et le réservoir de Coursage (Quinssaines) dont le but est d'acheminer de l'eau en provenance des bassins de l'Allier et de la Sioule vers le bassin montluçonnais.

Le projet prévoit de traverser le site Natura 2000 sur un linéaire de 1.290 mètres.

Une réponse a été formulée de 10 avril aux services de la DDT :



« Les travaux doivent être réalisés de façon à respecter les espèces et habitats relevant de Natura 2000 présents sur le site ou potentiellement présents :

- *Concernant les habitats naturels présents il n'apparaît pas d'enjeux mise à part la présence d'une petite mare dans la prairie proche de la route et dont il faudra veiller à ce qu'elle ne soit pas comblée ou modifiée d'une façon ou d'une autre...*
- *Il faudrait dans la mesure du possible éviter d'abattre les quelques vieux chênes pouvant être présents et qui sont susceptibles d'abriter des espèces protégées comme les oiseaux ou des insectes tels le lucane cerf-volant et de limiter l'arasement de haies au strict nécessaire.*
- *Afin de limiter les impacts sur la faune, notamment sur une espèce potentielle comme le lucane cerf-volant, les travaux devront être réalisés durant l'automne-hiver (mi-novembre à février), période la moins préjudiciable pour la faune.*
- *Depuis la station de Prat le premier boisement rencontré sur le projet de la conduite est un bois de robinier, espèce exotique envahissante. Il conviendra de laisser le bois abattu sur place au sein de ce bois s'il n'est pas valorisé ou d'éliminer par incinération (attention au transport de graines).*
- *De même pour limiter le risque d'implantation d'espèces exotiques envahissantes il faut éviter l'apport de terre végétale ou de gravats venant d'ailleurs. »*

- **Veille locale – concertation avec les élus et représentants socio-professionnels du site**

Le Conservatoire a suivi l'organisation et/ou la mise en œuvre de différentes opérations ou événements menés sur le site. Il a également tenu plusieurs contacts avec des propriétaires, gestionnaires et usagers du site :

Mises à l'eau de canoë-Kayak : Le CEN Allier a participé à une réunion d'échange entre le club de Canoë Kayak Vallée de Montluçon Lavault et le Pays, le 2 mai 2018.

L'objet de cette rencontre était la modification des modalités d'accès au chemin du moulins mercier à Lignerolles, actuellement interdit à tout véhicule par un arrêté municipal de 2006.

Cette réunion rassemblait le Pays, Montluçon Communauté, le Maire de Lignerolles, M. Moreno (Pdt du Club) et le CEN Allier.

Des démarches d'amélioration des accès de mises à l'eau ont été engagées courant 2017, avec un accompagnement du club par la Communauté d'agglomération et le Pays. L'arrêté préfectoral interdisant l'accès et toute activité dans une zone comprise entre le barrage de Prat et 200 m en aval de la rivière a pu être modifié, permettant dorénavant, avec l'accord d'EDF, exploitant, une mise à l'eau en amont du pont. Cet emplacement présente un double avantage : accès facile pour les véhicules au plus près du lit de la rivière, mise à l'eau en toute sécurité des canoës car pas de dénivelé et donc peu ou pas d'aménagements à prévoir.

Au cours du COPIL du 20 mars 2018, le club de Lavault a exprimé son souhait d'aménager également une mise à l'eau au niveau de la digue du moulin Mercier, sur Lignerolles. En effet, les responsables du Club évoquent un accord tacite avec la municipalité pour l'accès en véhicule 4x4 du chemin (chemin accédant à la passerelle), mais avec une double difficulté : un chemin de moins en moins carrossable et une impossibilité pour l'heure de réaliser en bas du chemin, près de la digue, un demi-tour avec le véhicule et sa remorque. Pour le Pays et le Conservatoire, cette demande présente également d'autres sensibilités : le chemin semblant d'une part disposer d'un arrêté municipal interdisant sa fréquentation par des engins motorisés (présence historique de barrières, dégradées et retirées). D'autre part, ce chemin est utilisé par des randonneurs (promotion de randonnées pédestres dans les gorges, avec la passerelle) et il paraît délicat et peu sécurisé de faire côtoyer sur ce chemin pentu des piétons et des véhicules avec remorques.

Au cours de la réunion du 2 mai, T. Penthier, maire de Lignerolles a accepté, en 2018 de lancer les démarches nécessaires pour modifier l'arrêté de 2006, afin d'autoriser de manière exceptionnelle et cadrée la circulation d'engins motorisés aux associations de tourisme et de loisir (Club de canoë-kayak, UPB).

M. Penthier a également expliqué que, bien que ce chemin puisse faire le lien entre différentes activités de plein air et contribuer à la valorisation touristique des gorges du Cher, la commune de Lignerolles n'avait pas les moyens d'y mener un travail de restauration mais aussi d'entretien. Il souhaiterait que cette démarche puisse être menée au niveau communautaire et qu'une barrière d'accès puisse être réinstallée.

M. Chito a exprimé son souhait qu'effectivement une barrière puisse être remise en état à l'entrée du chemin avec un jeu de clés qui serait alors mis à disposition en Mairie de Lignerolles pour les associations ayant fait une demande d'autorisation.

Suivi du chantier d'extension du cheminement lié à la passerelle de Lignerolles.

Des prospections de terrain ainsi que des échanges avec le Maire ont eu lieu concernant ce projet qui aurait une implication et des aménagements très légers sur le terrain.

Aucune démarche de travaux n'a encore été initiée.

Valorisation générale du site :

Les prospections réalisées cette année sur le site dans le cadre de l'animation mais aussi du travail cartographique, ont confirmé le très mauvais état des panneaux d'information installés en différents points d'accès aux gorges. Il paraîtrait intéressant de se questionner sur l'opportunité et la pertinence du renouvellement de ces installations dans les années à venir.

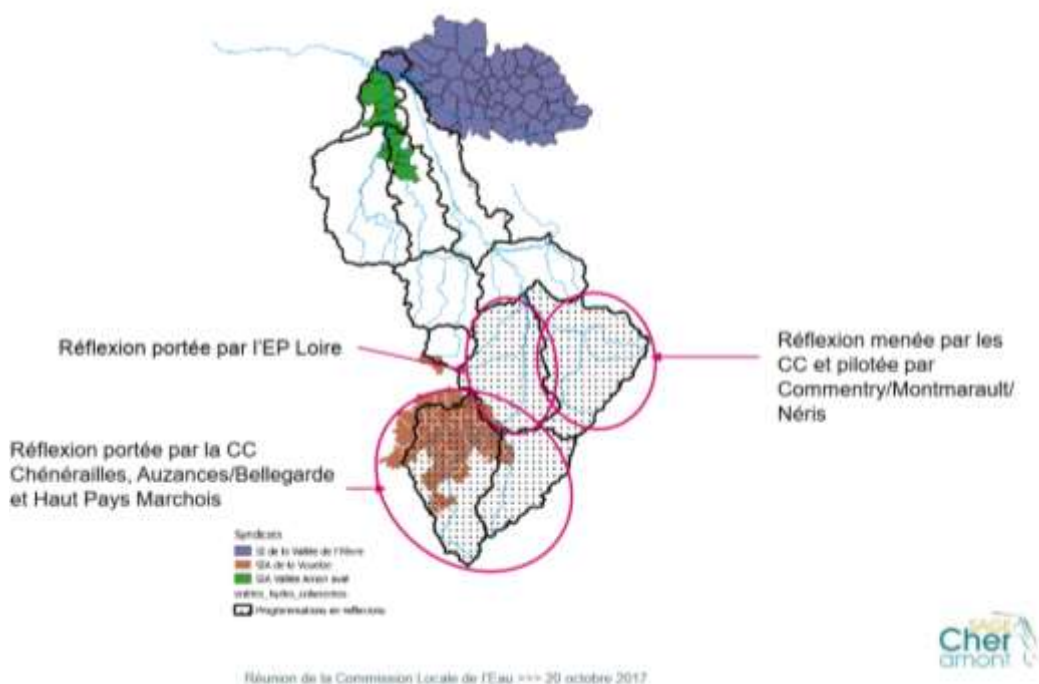
3 – Articulation de la mission avec le déploiement d'autres politiques publiques

• **Suivi de la réunion du SCOT du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher**

Suite au travail de relecture et d'avis mené en 2017 sur le document de synthèse rassemblant les grands éléments du diagnostic et les propositions d'objectifs à atteindre (PADD), les propositions d'orientations, de prescriptions, de recommandations (DOO) correspondant, le Cen Allier a participé au comité technique de suivi du SCOT du 26 mars 2018, en tant que contributeur et animateur Natura 2000.

• **Suivi du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau « Cher amont »**

Dans le cadre du travail de suivi des avancées du SAGE « Cher amont » mais également du travail d'aide à l'émergence de contrats territoriaux sur le Cher amont mené par l'Établissement Public Loire, une réunion a été organisée avec M. BOISGARD et M. LEBAGOUSSE le 13 mars 2018. Cette rencontre a principalement permis d'avoir un panorama des différentes initiatives de lancement de trois contrats territoriaux sur le bassin versant du Cher amont.



L'état d'avancement et les pistes de gouvernance de ces trois projets, dont deux concerneraient le site Natura 2000 des Gorges du Cher a été présenté au cours du groupe de travail sur la « Qualité de l'eau et des milieux aquatiques » organisé en mars 2018.

4 – Information, communication, sensibilisation

• Animation/conférence(s) auprès du grand public ou des scolaires

Une animation grand public a été organisée par le Cen Allier à l'occasion des journées du Patrimoine, le 15 septembre 2018.

Cette sortie animée par Emeline Cadé au départ du parking du rocher d'escalade à Lignerolles, axé sur le patrimoine naturel et paysager des Gorges du Cher, a également permis d'aborder le dispositif Natura 2000 et les outils contractuels liés, en s'appuyant notamment sur l'exemple de l'engagement de la Commune de Lignerolles au dispositif Charte.

Cette animation a bénéficié de différentes démarches de promotion :

- Elaboration et diffusion d'une affiche d'information auprès des communes, de l'office du tourisme de Montluçon,
- Communication sur le site Internet et la page Facebook du Cen Allier,
- Communication presse sur l'évènement auprès de la semaine de l'Allier et de La Montagne.

Ces démarches ont eu des retombées intéressantes :

- Un article est paru dans la Montagne pour annoncer l'animation,
- Un article sur le patrimoine paysager et végétal des gorges du Cher est paru dans la revue d'architecture et de paysagisme « Extérieur Design » (en attente de diffusion au Cen et au PETR) après échange entre le Cen et l'agence de conseils en communication et de relations presse chargée de la promotion des journées du Patrimoine.
- Une interview de promotion de l'animation a également été menée auprès du Cen par la radio locale RJFM.

De fait, les inscriptions ont été nombreuses et ont été stoppées à 30 personnes pour garantir la bonne organisation et garantir la qualité des informations transmises lors de l'animation. 38 personnes ont au final participé à cette sortie.

• Organisation et animation d'une réunion du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau »

Suite à la première rencontre du groupe de travail « milieux aquatiques et qualité de l'eau », menée en 2011, une nouvelle réunion a été organisée le 20 mars 2018 à Marcillat en Combraille.

16 personnes, représentantes de 14 structures différentes ont participé à cet échange riche en informations.

Un important travail de collecte d'informations a été réalisé en amont par le Cen Allier afin de rassembler les données disponibles et de clarifier l'avancement de certains projets (lecture de rapports d'étude et d'avis administratifs, prise de contacts avec EDF, l'EPL...). En effet, il s'agissait d'établir un état des lieux assez complet de la problématique et des évolutions observées depuis 2011. Une présentation PPT a été élaborée pour faciliter la présentation des informations récoltées.

Ce support d'information a également servi de base de discussion et d'échange entre les différents participants le jour de la rencontre.

Un compte rendu détaillé a été rédigé par le Cen Allier sur la base des informations collectées et des questions complémentaires abordées le jour même. Il a été diffusé à l'ensemble des participants et membres du groupe de travail eau (et COPI) par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

• Actualisation de l'espace Internet dédié

Le Conservatoire n'a à ce jour pas mené de travail d'actualisation du site Internet dédié au site Natura 2000 « Gorges du Haut Cher » : <http://gorges-haut-cher.n2000.fr>. Il est cependant prévu de rajouter d'ici la fin de l'année un article sur l'avancée des contractualisations de Chartes Natura 2000.

5 – Gestion administrative, financière et technique de la mission, gouvernance du site

- **Organisation, animation et suivi d'une réunion du Comité de pilotage**



Un COPIL a été organisé le 20 Mars 2018 à Marcillat en Combraille. L'objectif premier de ce comité de pilotage était de traiter de la question de l'actualisation de la composition du COPIL.

Cependant il a également donné l'occasion de présenter brièvement les actions entreprises depuis le mois de Novembre 2017. De plus un éclairage particulier a été porté sur la première étape du travail de révision du DOCOB à savoir, l'étude de cartographie des habitats naturels et des espèces végétales menée en parallèle par le Cen Allier.

- **Gestion administrative, financière et technique de la mission**

En ce qui concerne la gestion technique et financière de la mission d'animation déléguée, le Conservatoire mobilise un logiciel de gestion de projets, permettant notamment une comptabilité analytique précise et robuste.

- **Articulation technique avec le PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher**

Le Conservatoire et les services du PETR Pays de la vallée de Montluçon et du Cher ont échangé régulièrement tout au long de la mission d'animation du site, essentiellement par téléphone et voie de mails autour des sujets suivants :

- Travail d'actualisation du SCOT : échanges sur les remarques formulées par le Cen, participation au comité technique, transmission des éléments cartographiques et de diagnostic...
- Organisation des COPIL et du groupe de travail « Eau » : définition des ordres du jour, préparation des invitations, validation des présentations ppt, échanges autour des comptes rendus de réunion...
- Suivi financier et administratif du travail d'animation du site et du PAEC : échanges sur les rapports d'activités de l'année passée, sur les éléments de facturation, sur le lancement du marché d'animation 2019...

D'autre part un certain nombre de sujets d'actualités et de questions relatives au travail d'animation du Site Natura 2000 ont été abordés au cours de deux réunions, organisées dans le cadre du marché cartographie des habitats naturels et des espèces végétales (le 13/02 et le 20/03).

6 – Suivi et bilan de la mise en œuvre du Document d'Objectifs

- **Elaboration d'un rapport d'activité annuel et renseignement du logiciel de suivi des documents d'objectifs**

Conformément au cahier des charges de la mission, le Conservatoire a élaboré le présent rapport d'activités. Un suivi de l'avancement de l'usage de l'outil SIN2 a été effectué. Cependant cet outil ne permet aujourd'hui que la visualisation des informations contenues dans le DOCOB. Aucune actualisation annuelle n'est possible à ce jour.